



Protéger la santé des adolescent·e·s dans la réponse à la COVID-

PROJET DE DÉCLARATION, le 23 juin 2020

Soutiens proposés : WONCA, IPA, FIGO, FIGIJ, FIP, IFMSA, IMSA

La communauté médicale et de la santé publique comprend le rôle fondamental de l'adolescence dans le développement humain et notamment comment les étapes clés de l'adolescence sur les plans biologique et du développement sous-tendent une maturation réussie ainsi que la santé et le bien-être à l'âge adulte. Le développement en bonne santé des adolescent·e·s est également vital pour le développement économique, social et politique des nations. Les gouvernements nationaux s'engagent de plus en plus à investir dans le développement de la santé, de l'éducation, de l'emploi ainsi que dans la participation civique des adolescent·e·s. En 2019, par exemple, les gouvernements se sont réunis à Nairobi afin de prendre des engagements visant à améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) des femmes et des adolescent·e·s en leur assurant un meilleur accès à des informations et des services de qualité. En cette période de crise, les engagements mondiaux à l'égard des adolescent·e·s risquent toutefois de tomber dans l'oubli.

Les trajectoires de vie de millions d'adolescent·e·s et de jeunes sont aujourd'hui menacées par la pandémie de COVID-19. Les établissements scolaires sont fermés, des pénuries alimentaires sont apparues, le pouvoir d'achat a reculé et les taux de chômage explosent. Les familles sont sous pression et des niveaux élevés de détresse psychologique ont été rapportés chez les jeunes, alors que l'accès aux soins de santé est réduit et que les réseaux de

D'après les projections de l'UNFPA, six mois de perturbations et de confinement liés à la pandémie de COVID-19 se traduiraient par sept millions de grossesses non désirées et 31 millions de cas de violence basée sur le genre supplémentaires. Les perturbations affectant les programmes de prévention du mariage d'enfants et des mutilations génitales féminines (MGF) ainsi que les effets négatifs sur la situation économique des ménages sont susceptibles de conduire à 13 millions de mariages d'enfants et deux millions de cas de mutilations génitales féminines supplémentaires. (UNFPA, 2020)

soutien social se sont effrités. Les données factuelles tirées des crises humanitaires et de santé publique passées mettent en évidence la nécessité impérieuse de répondre de façon proactive aux besoins des adolescent·e·s dans le contexte de la pandémie de COVID-19 afin de favoriser le bien-être émotionnel, de prévenir les grossesses non désirées, les IST, le VIH, la violence et les abus, et d'assurer un soutien social, éducatif et économique adéquat. Le confinement adopté par les pays afin d'enrayer la propagation de la pandémie de COVID-19 a eu pour conséquence la disparition de nombreux facteurs de protection de la santé des adolescent·e·s. Il s'agit entre autres de l'accès aux établissements scolaires et aux communautés où se tissent généralement des liens entre les élèves et leurs pairs, des réseaux sociaux et des adultes pouvant leur apporter un soutien, où sont dispensés des services et produits de santé, l'éducation à la sexualité et qui offrent des cadres sécurisés. La perte de ces facteurs amplifiera les vulnérabilités existantes aux issues défavorables telles que les grossesses non désirées et le VIH. Dans les pays où la prévalence du VIH est élevée, les jeunes disent rencontrer des difficultés pour obtenir des médicaments antirétroviraux pouvant sauver des vies. Les adolescents des deux sexes sont susceptibles d'être exposés à tout un éventail d'abus et de violations de leurs droits, notamment à des abus émotionnels, physiques et sexuels, ou d'être contraints à des rapports sexuels monnayés, y compris par des membres de leur famille, afin de générer des revenus pour l'achat de nourriture et d'autres produits de première nécessité ; de plus, dans les cas extrêmes, des jeunes peuvent être pris au piège par des partenaires abusifs ou d'autres auteurs de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG). Des millions de filles et de jeunes femmes sont exposées à un risque accru de mariage précoce et, partant, de grossesse précoce. Le coût de la pandémie en termes de potentiel social, sanitaire, économique et éducatif perdu pour les adolescent·e·s, leurs familles et leurs communautés n'a pas encore été calculé mais il sera immense.

À court terme, dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19, il convient de prendre en considération pleinement les besoins des adolescent·e·s et d'y répondre. Pour ce faire, il est possible de s'appuyer sur des orientations fondées sur des données factuelles en les adaptant et sur des consultations avec des professionnels issus de diverses disciplines, possédant notamment une expertise en matière de santé et d'éducation des adolescent·e·s, des défenseurs des adolescent·e·s, et des jeunes eux-mêmes. Des orientations doivent être adoptées afin d'atténuer les risques et les vulnérabilités des adolescent·e·s face à la pandémie de COVID-19 et aux problèmes de santé connexes (santé mentale, par exemple) afin d'aider les jeunes à obtenir facilement des informations, des produits et des services de qualité en matière de sexualité et de santé reproductive. Les mesures mises en œuvre doivent également être adaptées à l'évolution des effets de la pandémie sur les familles, les établissements scolaires et les communautés, ainsi que sur les services de santé.

Au-delà des besoins à court terme (tels que le maintien de l'accès à la contraception et aux services de soins prénatals et post-partum), les jeunes femmes qui accouchent pendant la période de confinement devraient être encouragées à reprendre leur scolarité et être aidées dans cette démarche. Nous devons également répondre aux besoins des jeunes hommes, en particulier de ceux qui ont des rapports sexuels avec des hommes. Tous les jeunes, filles et garçons, doivent avoir facilement accès à la prophylaxie pré-exposition (PrEP), à la prophylaxie post-exposition (PPE), aux préservatifs et à une protection contre les auteurs potentiels d'abus

et ils doivent être protégés contre toute législation discriminatoire. En outre, si une certaine souplesse est permise dans le calendrier vaccinal des adolescent·e·s par rapport à celui des plus jeunes enfants, les adolescent·e·s doivent également avoir accès aux vaccins dont ils ont besoin. En particulier, si les vaccinations contre le HPV sont reportées, des programmes de rattrapage seront nécessaires.

Des approches innovantes visant à soutenir les programmes de développement positif des jeunes seront tout particulièrement requises. Cette période est aussi une occasion majeure pour les professionnels de santé, les défenseurs et les jeunes dirigeants de collaborer avec les gouvernements et de les aider à se préparer à répondre aux besoins en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes des adolescent·e·s au-delà de la pandémie de COVID-19, aussi bien alors que la situation se normalise et se stabilise qu'à la lumière de la prochaine crise humanitaire qui interviendra assurément.

Dans tous les pays, les services qui répondent aux besoins des adolescent·e·s étaient déjà limités avant que la pandémie ne frappe, et il est probable que la disponibilité des services de santé sexuelle et reproductive de qualité destinés aux adolescent·e·s diminue encore à mesure que les gouvernements réaffectent leurs ressources de santé restreintes vers la lutte contre la pandémie. Mais, paradoxalement, la pandémie de COVID-19 pourrait être l'occasion de mettre un terme à ce cycle persistant d'inattention à l'égard des adolescent·e·s au sein des systèmes de santé, et au-delà. L'[Action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents \(AA-HA !\)](#) et les orientations relatives à la [couverture sanitaire universelle](#) constituent des arguments convaincants en faveur d'un investissement plus important dans les services de santé destinés aux adolescent·e·s. Ces éléments apportent également des orientations sur les méthodes permettant de renforcer les systèmes de santé afin de mieux répondre aux besoins des adolescent·e·s en matière de soins de santé.

Mesures pouvant être prises par les professionnels de santé et les associations professionnelles afin de protéger et d'assurer la santé sexuelle et reproductive des adolescent·e·s

Les prestataires de soins de santé sont des figures respectées dans leurs communautés. L'avis des médecins, des infirmiers et infirmières, des sages-femmes, des pharmaciens et pharmaciennes et des responsables communautaires en matière de santé a un certain poids auprès des personnes, des familles et des décideurs politiques. En parlant d'une seule voix, les prestataires de soins de santé et leurs associations professionnelles peuvent avoir une influence positive sur la communauté et les lois, politiques, recommandations et pratiques nationales afin d'assurer que les besoins et les préférences des adolescent·e·s et des jeunes sont pris en compte dans les efforts visant à mobiliser la communauté et dans les mesures nationales de riposte à la pandémie de COVID-19.

Tandis que leurs actes reflèteront bien évidemment les normes communautaires et leur contexte politique professionnel et juridique, les professionnels de santé et les associations professionnelles peuvent intervenir en soutien de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes des adolescent·e·s de bien des manières. La plupart des prestataires de soins de

santé sont conscients de devoir identifier leurs propres valeurs et biais au sujet de la sexualité et de l'utilisation des contraceptifs chez les adolescent·e·s et déterminer en quoi ces valeurs et ces biais pourraient affecter leur capacité à apporter des services de haute qualité qui répondent aux besoins des adolescent·e·s. Des outils, des ressources et des documents d'orientation ont déjà été élaborés par des institutions locales et mondiales à l'intention des professionnels de santé afin de les aider dans leurs efforts visant à argumenter en faveur d'une plus grande attention à l'égard des adolescent·e·s et de la pandémie de COVID-19.

Étapes immédiates pour protéger la santé des adolescent·e·s

S'assurer que les orientations relatives à la pandémie de COVID-19 sont fondées sur des données de recherche sur la santé, le développement et la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescent·e·s.

- Les orientations gouvernementales devraient inclure des engagements en faveur de la santé et du développement des adolescent·e·s, être fondées sur des données factuelles et refléter les contributions des jeunes et des adolescent·e·s. Des experts en santé et éducation de l'adolescent, ainsi que d'autres secteurs, doivent être consultés.
- Des données ventilées par âge (pour les 10-14 ans, les 15-19 ans et les 20-24 ans, par exemple) devraient être collectées, analysées, utilisées et faire l'objet de rapports afin d'évaluer l'effet de la pandémie sur la santé et le bien-être des adolescent·e·s et des jeunes (taux de natalité, grossesses rapprochées, avortements à risque, IST, VIH, violences sexuelles et basées sur le genre, et tout autre problématique de santé pertinente), et de cibler les efforts de prévention et de traitement.

Faciliter la participation effective des jeunes dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des orientations relatives à la pandémie de COVID-19.

- Il convient de créer des plateformes permettant aux jeunes d'exprimer leurs besoins et leurs préférences concernant les orientations relatives à la pandémie de COVID-19, de contribuer à la conception et à la mise en œuvre des programmes visant à répondre à ces besoins et de tenir les prestataires et les services de soins de santé ainsi que les gouvernements responsables de la satisfaction de ces besoins.
- Les orientations devraient représenter les adolescent·e·s et les jeunes vulnérables et n'ayant qu'un accès restreint aux services de base, notamment ceux vivant avec un handicap, les adolescent·e·s LGBTQ (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, queer), ceux appartenant à des minorités ethniques, les jeunes vivant dans des situations marginales ou fragiles et ceux faisant partie de groupes négligés comme les adolescent·e·s marié·e·s ou les nouveaux parents.
- Il convient d'identifier les occasions permettant de déterminer quand et comment les adolescent·e·s et les jeunes peuvent être impliqués en toute sécurité dans les réponses apportées à leurs besoins en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs dans le contexte de la pandémie au sein de leurs communautés.

Maintenir et étendre les efforts à mesure que la pandémie évolue...

Promouvoir l'accès des adolescent·e·s à des informations, produits et services de qualité qui répondent à leurs besoins en matière de sexualité et de santé reproductive.

- Les adolescent·e·s doivent être conscients de leur droit au respect de la vie privée et à la confidentialité lorsqu'ils ont recours aux services de santé sexuelle et reproductive.
- L'accès à des informations relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs doit être maintenu ; cela inclut l'accès à une éducation sexuelle complète et de haute qualité dans les établissements scolaires, au sein de la communauté et à travers les médias sociaux. Promouvoir des plateformes telles que des sites Internet, des lignes d'assistance téléphonique, les médias sociaux et la télémédecine par l'intermédiaire desquels les adolescent·e·s peuvent obtenir des informations, des services et des produits relatifs à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.
- Des approches répondant aux besoins des adolescent·e·s devraient être adoptées par tous les services de santé et la prestation de services dans le respect de la vie privée, de la confidentialité et des lois nationales et recommandations professionnelles devrait être encouragée. S'assurer que les prestataires de soins de santé apprécient les avantages de la télémédecine et qu'ils en anticipent les difficultés : qu'ils prennent conscience qu'elle peut permettre d'atteindre des adolescent·e·s qui n'auraient pas eu recours aux services autrement, mais qu'elle peut aussi compromettre la vie privée et la confidentialité des adolescent·e·s avec pour conséquence de limiter les comportements de recherche d'aide.
- Les adolescent·e·s devraient avoir accès à la gamme la plus étendue possible de méthodes de contraception, pouvoir choisir la méthode qui leur convient le mieux et être encouragés à continuer à utiliser des contraceptifs. Plaider pour que la contraception hormonale soit facilement accessible et délivrée à bas coût en pharmacie et, le cas échéant, dans d'autres points de vente de médicaments (y compris la contraception d'urgence),¹ et pour que les préservatifs soient disponibles à grande échelle. Les contraceptifs réversibles à action longue durée sont un bon choix pour les adolescentes sexuellement actives. Il n'y a **aucune** contre-indication à leur utilisation chez l'adolescente. En outre, l'utilisation d'un contraceptif réversible à action longue durée évite à l'adolescente de devoir revenir à l'établissement de santé ou en pharmacie pour se réapprovisionner.
- Les services de contraception peuvent être intégrés dans d'autres services essentiels auxquels les jeunes sont susceptibles d'avoir recours pendant la pandémie (soins de santé aigus, soins de santé mentale et toute forme de soins de santé sexuelle et reproductive, notamment les soins prénatals, lors de l'accouchement et pendant la période du post-partum, les soins liés à l'avortement sécurisé et après un avortement, ou encore la prévention, les soins et le traitement des IST et du VIH). De même, encourager les prestataires de services de soins de santé sexuelle et reproductive à identifier les autres besoins des adolescent·e·s en matière de santé (services de santé mentale ou de soutien en cas de violences sexuelles ou basées sur le genre, par exemple) et à orienter les

¹ Là où d'autres points de vente de médicaments sont autorisés à délivrer des méthodes contraceptives, il est important de veiller à ce que l'occasion d'éduquer les jeunes et de les orienter vers des services compétents ne soient pas manquée ; il convient à cet effet d'établir des liens entre ces points de vente et des pharmacies et/ou d'autres établissements de santé.

patient·e·s vers les services compétents et assurer leur mise en lien avec ces services le cas échéant.

- Les prestataires de soins de santé qui sont souvent en contact avec des adolescent·e·s, comme les agents de santé communautaires et les pharmaciens, peuvent leur apporter de façon proactive des services dont ils ont besoin, à travers des efforts plus intentionnels en soutien à la délégation des tâches. Conformément aux mesures de distanciation physique, les contacts interpersonnels essentiels devraient être limités au strict minimum et des mesures de protection doivent être prises, notamment l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI). Plaider pour que les pharmaciens puissent délivrer des méthodes contraceptives, notamment la contraception d'urgence, sans ordonnance et administrer ou superviser des méthodes telles que l'AMPR injectable ou l'AMPR-SC.

Éduquer les parents et les acteurs communautaires aux meilleurs moyens de soutenir la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescent·e·s à mesure que la pandémie évolue.

- Les parents ont besoin d'aide pour acquérir les connaissances et les compétences nécessaires afin de permettre à leurs adolescent·e·s de s'autonomiser tout en les protégeant des risques et vulnérabilités liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, en particulier pendant la pandémie où ces vulnérabilités peuvent être exacerbées.
- Des approches innovantes peuvent être encouragées, telles que des débats communautaires entre parents, personnel enseignant, dirigeants locaux et adolescent·e·s et jeunes sur la santé et le développement, la sexualité et la santé reproductive des adolescent·e·s. Tirer profit de ces espaces de communication pour promouvoir des approches fondées sur des données factuelles afin de favoriser un développement en bonne santé optimal et de limiter autant que possible les risques.
- Il convient de palier la désinformation et de répondre aux inquiétudes des parents, des communautés et des prestataires de santé à l'égard de l'utilisation des contraceptifs chez les adolescent·e·s, notamment compte tenu des précédents historiques mettant en évidence que les jeunes femmes sont souvent exposées à un risque accru de grossesse non désirée en période de crise.
- Il est nécessaire d'instaurer un dialogue entre les secteurs clés afin de souligner l'importance de proposer un large éventail de services de soutien aux adolescent·e·s pendant toute la durée de la pandémie. Outre la santé et l'éducation, ces services devraient dans l'idéal également couvrir les domaines de l'emploi, de la justice, de la participation civique et les questions liées au genre.

Résumé

La portée et l'échelle de la pandémie actuelle sont sans précédent. Si les adultes plus âgés sont les plus susceptibles d'être atteints des conséquences aiguës de la maladie pour la santé, les effets sanitaires de la COVID-19 à long terme restent largement méconnus. La pandémie aura un impact profond sur les adolescent·e·s d'aujourd'hui qui font face à des risques nouveaux et s'adaptent à la perte de facteurs de protection essentiels tels que la scolarité, les réseaux de pairs, les adultes pouvant leur apporter un soutien et l'accès à des informations et services de santé de qualité.

Les pays ont été lents à déployer à grande échelle des services qui répondent aux besoins des adolescent·e·s et continuent dans de nombreux cas à mettre en œuvre des approches inefficaces. Alors que la pandémie sévit, la disponibilité de services de santé sexuelle et reproductive de qualité pour les adolescent·e·s risque encore de diminuer à mesure que les pays redirigent leurs ressources limitées vers d'autres besoins de santé. On anticipe pourtant aussi que la crise de COVID-19 incitera à trouver des réponses innovantes. Les prestataires de soins de santé prenant en charge des adolescent·e·s et les associations professionnelles sont d'importants alliés pour veiller à ce que des réponses centrées sur les adolescent·e·s soient apportées dans l'éventail complet des mesures de riposte actuelles et futures visant à protéger et améliorer la santé des adolescent·e·s, et notamment leur bien-être et leur santé sexuelle et reproductive.